

DEPARTEMENT
DU NORD
-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-0-

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

SIADHN
Rapport d'activité et rapport
du délégataire de service

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

*Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

Date de la
Convocation :
20.09.2016

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Date d'affichage :
20.09.2016

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément aux articles L5211-39 et R224-1 à 5 du CGCT, le rapport d'activité du SIADHN et le rapport annuel du délégataire du service public sont soumis pour avis aux conseils municipaux des communes membres, à cet effet, ils ont été joints à la convocation à la présente réunion et ont été présentés à la commission consultative des services publics.

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Après délibération, le conseil municipal ADOPTE ces 2 rapports.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le syndicat mixte du SAGE de l'Escaut a sollicité son affiliation volontaire au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26/01/1984 et au décret n°85-643 du 26/06/1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} Janvier 2017.

Après délibération, le conseil municipal EMET UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion du SAGE de l'Escaut au CDG59.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

OBJET

**Consultation sur la demande
d'affiliation volontaire au
CDG 59 du syndicat mixte du
SAGE de l'Escaut**

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

*Concours des maisons
fleuries 2016*

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, comme chaque année a eu lieu le concours des maisons fleuries. Les 57 inscrits ont été répartis en 4 catégories :

- les grands jardins,
- les petits jardins,
- les façades et balcons,
- les écoles.

Des récompenses sont attribuées aux lauréats de chaque catégorie, à cet effet un crédit de 3 500 euros a été prévu à l'article 6714-823. Il lui demande donc de bien vouloir agréer l'attribution de ces prix, comme suit :

*Dans la catégorie des **GRANDS JARDINS**, le jury a retenu 11 lauréats. Les prix sont compris dans une fourchette de 25 € à 120 €*

PLAC E	Nom	Adresse	SOMME
1	WACHOWIAK Nicole	16 rue du 2ème marais	120,00
2	HERBIN Régine	2 rue Gustave Delory	100,00
3	FLEUET Jocelyne	43 Chemin Boucaut	80,00
4	TRINEL Louissette	58 Avenue A. France	50,00
5	CRESPER Mauricette	17 rue Gustave Delory	40,00
6	BENESIK Jacques	59 rue Léon Blum	30,00

7	<i>DUPAS Guislaine</i>	<i>6 rue Marcel Sembat</i>	<i>30,00</i>
----------	------------------------	----------------------------	--------------

8	<i>HENNION Richard</i>	<i>10 rue Molière</i>	<i>30,00</i>
9	<i>DARDENNE Jean-Luc</i>	<i>61 rue Léon Blum</i>	<i>30,00</i>
10	<i>LESKOSEK Marie-Agnès</i>	<i>19 rue Gagarine</i>	<i>30,00</i>
11	<i>LENNE Lucette</i>	<i>8 rue Molière</i>	<i>25,00</i>
			565,00

*Dans la catégorie des **PETITS JARDINS**, le jury a retenu 27 lauréats. Les prix sont compris dans une fourchette de 20 € à 120 €*

PLAC E	Nom	Adresse	SOMME
1	<i>PETIT Martine</i>	<i>25 rue Léon Blum</i>	<i>120,00 €</i>
2 EX	<i>VERQUIN Marie-Claire</i>	<i>13 rue Léon Blum</i>	<i>100,00 €</i>
2 EX	<i>PORTIER Christine</i>	<i>9 rue S. Allende</i>	<i>100,00 €</i>
4	<i>WACHOWIAK Brigitte</i>	<i>35 rue Balzac</i>	<i>50,00 €</i>
5	<i>DULOMPONT Maria</i>	<i>16 rue Jean Mermoz</i>	<i>40,00 €</i>
6	<i>DA SILVA MARTINS Christelle</i>	<i>10 rue Daniel Féry</i>	<i>30,00 €</i>
7	<i>FRUCHART André</i>	<i>22 rue Jules Mousseron</i>	<i>30,00 €</i>
8	<i>WYWIJAS Louise</i>	<i>5 Rue Jean Mermoz</i>	<i>30,00 €</i>
9	<i>SPADARO Guiseppe</i>	<i>28 rue Henri Dunant</i>	<i>30,00 €</i>
10	<i>SACARDIAUX Ghislaine</i>	<i>26 rue Suzanne Lannoy</i>	<i>30,00 €</i>
11	<i>WOJTOWICZ Patricia</i>	<i>6 rue Jacques Brel</i>	<i>25,00 €</i>
12 ex	<i>STELMASZYK Lucienne</i>	<i>41 rue du 8 mai 45</i>	<i>25,00 €</i>
12 ex	<i>GAVERIAUX Eugénie</i>	<i>15 rue Henri Dunant</i>	<i>25,00 €</i>
14	<i>CENTA Gérard</i>	<i>6 rue Kennedy</i>	<i>25,00 €</i>
15	<i>MALQUIN Gisèle</i>	<i>23 avenue Schweitzer</i>	<i>25,00 €</i>
16	<i>DUFOUR Jean-Claude</i>	<i>3 rue Tolstoï</i>	<i>25,00 €</i>
17	<i>CARLIER Matthieu</i>	<i>35 rue S. Allende</i>	<i>25,00 €</i>
18	<i>DUCLOS Marie-Christine</i>	<i>9 rue Marcel Sambat</i>	<i>25,00 €</i>
19	<i>STIEVENARD Mickael</i>	<i>7 rue Kennedy</i>	<i>25,00 €</i>
20 ex	<i>POTTIEE Sandrine</i>	<i>7 rue Jacques Brel</i>	<i>25,00 €</i>

20 ex	<i>BRASSELET Laurence</i>	<i>39 rue S. Allende</i>	<i>25,00 €</i>
22	<i>BRATKO Joseph</i>	<i>6 rue Nicolas Carnot</i>	<i>20,00 €</i>
23	<i>HAI Sabrina</i>	<i>12 rue Guy Moquet</i>	<i>20,00 €</i>
24	<i>LAIB Radija</i>	<i>43 rue S. Allende</i>	<i>20,00 €</i>
25	<i>PEDREIRA DE SOUSA Alaïde</i>	<i>88 rue La Fontaine</i>	<i>20,00 €</i>
26	<i>LECLERCQ Nicole</i>	<i>8 rue Marcel Sembat</i>	<i>20,00 €</i>
27	<i>DEUDON Annabelle</i>	<i>26 Quartier Branly</i>	<i>20,00 €</i>
			955,00 €

.../...

*Dans la catégorie **FACADES/BALCONS**, le jury a retenu 14 lauréats.
Les prix sont compris dans une fourchette de 25 € à 120 €*

<i>PLACE</i>	<i>Nom</i>	<i>Adresse</i>	<i>SOMME</i>
1	<i>GRASSART Thérèse</i>	<i>18/41 Bd de la Liberté</i>	<i>120,00 €</i>
2	<i>CAUDRELIER Joselyne</i>	<i>57 rue Montesquieu</i>	<i>100,00 €</i>
3	<i>DHAUSSY Frédéric</i>	<i>14 Rue Paul Eluard</i>	<i>80,00 €</i>
4	<i>LEMAIRE Hélène</i>	<i>39 rue Balzac</i>	<i>50,00 €</i>
5	<i>COUSIN Sabrina</i>	<i>13 Rue P. Eluard</i>	<i>40,00 €</i>
6	<i>GOTTRAND Dominique</i>	<i>18 rue Boris Vian</i>	<i>30,00 €</i>
7	<i>LAMOTTE Andrée</i>	<i>65 rue S. Allende</i>	<i>30,00 €</i>
8	<i>KRYSZTOFIK Séverine</i>	<i>112 rue Pasteur</i>	<i>30,00 €</i>
9	<i>LAGODA Jean</i>	<i>2 rue du 2ème marais</i>	<i>30,00 €</i>
10	<i>LEPAN Claudine</i>	<i>86 cité Boca</i>	<i>30,00 €</i>
11	<i>CARVALHO Maria</i>	<i>21/55 Bd de la Liberté</i>	<i>25,00 €</i>
12	<i>BOUDRY Yves</i>	<i>23 rue de Neuville</i>	<i>25,00 €</i>
13	<i>EGO Marie-Françoise</i>	<i>19 rue Gagarine</i>	<i>25,00 €</i>
14	<i>DUJARDIN Roselyne</i>	<i>148/36 Avenue M. Thorez</i>	<i>25,00 €</i>
			640,00 €

Dans la catégorie
ÉCOLES, le jury a
retenu 5 lauréats. Les
prix sont de 120 € par
école.

P L A C E	Nom	SO MM E
1	Ecole maternelle MOUSSERO N	120, 00 €
2	Ecole élémentaire MOUSSERO N	120, 00 €

3	<i>Ecole élémentaire J. FERRY</i>	120,00 €
4	<i>Ecole maternelle BARBUSSE</i>	120,00 €
5	<i>Ecole élémentaire du Centre (Pasteur)</i>	120,00 €
		600,00

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

*Marché de Noël
Location de chalets*

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir renouveler l'organisation de ce marché sur la place Paul Eluard, des petits chalets en bois seront installés du 16 au 18 décembre 2016 et sur proposition de la commission, il lui demande de bien vouloir fixer le montant de leur location à 55 €.

Le produit de cette location sera imputé à l'article 758 de la rubrique 0203.

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 février 2015, elle l'avait autorisé à signer le renouvellement du contrat « Enfance Jeunesse de 2^{ème} génération » pour une durée de 4 ans (2015-2018) conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord qui faisait apparaître l'intégration d'un nouveau partenaire le centre social AGORA, acteur important de la politique enfance et jeunesse sur le territoire de la commune.

Afin d'étendre le dispositif et de développer l'action mise en place :

- *dans le cadre des activités extrascolaires du mois de juillet, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat enfance-jeunesse, afin de prendre en compte la création d'un nouvel accueil de loisirs sans hébergement sis dans le Groupe scolaire BARBUSSE rue Gabriel Péri, y seront accueillis des enfants d'âge maternel ou primaire.*
- *dans le cadre des actions conduites par le centre social AGORA, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat enfance-jeunesse, afin de prendre en compte l'extension du LALP (Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité) dont l'objectif est de permettre aux jeunes de 12 à 17 ans habitant la commune avec l'accompagnement de professionnels et notamment d'un directeur du LALP, de développer et de mettre en œuvre des projets et des loisirs à portée éducative selon les modalités qui suivent :*

OBJET

*Contrat Enfance Jeunesse de
2^{ème} génération
conclu entre la Ville et la
Caisse d'Allocations
Familiales
Signature d'un avenant*

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

- Public visé et nombre de places d'accueil : initialement 20 places (pour les Douchynois de 12 à 17 ans), avec une extension de + 16 places

.../...

- Périodes de fonctionnement :
 - **Hors période de vacances scolaires** : les mardis, jeudis et vendredis de 17 H à 20 H ; les mercredis et samedis de 14 H à 20 H
 - **En période de vacances scolaires** : du mardi au samedi de 14 H à 20 H

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 5 février 2015, elle l'avait autorisé à signer le renouvellement du « Contrat Enfance Jeunesse de 2^{ème} génération » pour une durée de 4 ans (2015-2018) conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord – site de Valenciennes.

La Caisse d'Allocations Familiales propose suite à des erreurs contenues dans la version originale du nouveau « Contrat Enfance Jeunesse de 2^{ème} génération » d'en dénoncer cette version pour ensuite conclure le contrat revu et corrigé pour une période allant de 2015 à 2018 avec effet rétroactif.

ACTIONS INTEGREES AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

VILLE :

- ALSH extrasolaire – 6 + 6
- ALSH périscolaire primaire et maternel
- Coordination Jeunesse

Petite enfance :

- LAEP La Maison des P'tits Bouts
- Extension ouverture RAM
- Halte-garderie Les Diablotins
- Coordination enfance

Actions non éligibles :

- Atelier musique

OBJET

**DENONCIATION et
RENOUVELLEMENT du
CONTRAT ENFANCE
JEUNESSE de 2^{ème}
GENERATION
conclu entre la Ville et la
Caisse d'Allocations
Familiales**

Date de la

Convocation :

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

- *Atelier Foyer
Laïc*
- *B a l a d e s
musicontées*
- *Eveil au livre*
.../...

- **CENTRE SOCIAL AGORA** :
- *ALSH extrascolaire du mercredi*
- *LALP (Lieu d'accueil et de proximité)*
- *Séjour camp aventure*
- *ALSH périscolaire primaire*

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents contractuels du nouveau « Contrat Enfance Jeunesse de 2^{ème} Génération » qui se substituera à la 1^{ère} version erronée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les propositions établies par la commission concernée, sur les contributions financières des familles dont les enfants participeront au séjour à la neige en 2017 :

OBJET

Contributions financières des familles dont les enfants participeront au séjour à la neige en 2017

Date de la Convocation :
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Nombre d'enfants à charge	Revenus annuels			
	Moins de 7.500 €	De 7.500 à 15.000 €	De 15.000 à 26.000 €	Plus de 26.000 €
1 et 2 enfants à charge	205 €	215 €	225 €	237 €
3 enfants et plus	197 €	205 €	218 €	225 €
Enfants non Douchynois	344 €	349 €	354 €	369 €

Après délibération, le conseil municipal AGREE cette tarification.

Les recettes seront imputées à l'article 7066 de la rubrique 423.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

*Chantier jeunes
Octroi de récompenses*

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

*Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 26 novembre 2015, elle s'était prononcée sur les propositions établies par la commission concernée, sur les récompenses qui sont attribuées aux participants de l'accueil à dominante chantier jeunes à compter de janvier 2015.

Il s'agissait de :

- *Soit un bon d'achat chez DECATHLON ou INTERSPORT d'une valeur de 200 € maxi par jeune et par chantier jeunes (une déduction de la valeur du bon pouvant être effectuée au prorata du nombre de jours de présence effectifs),*
- *Soit une participation de la ville à hauteur de 200 € sur une inscription au permis de conduire chez les prestataires C.E.R. DANIEL à DOUCHY-LES-MINES, ou AUTO-ECOLE LAZREG à DOUCHY-LES-MINES, le prestataire attitré facturant le montant de 200 € à la ville, le solde restant à la charge de l'intéressé(e).*

L'AUTO ECOLE LAZREG ayant depuis cessé son activité, TEAM PERMIS à DOUCHY-LES-MINES lui a succédé.

Après délibération, le conseil municipal ACCEPTE que cette nouvelle auto-école devienne partenaire de la commune dans le dispositif mis en place.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

Remboursement d'un vol

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un vol de sonorisation a été commis à la salle Gustave ANSART le 12 juin 2016.

Le Cabinet LANQUETUIT-EVRARD-M.S. Assurances, gestionnaire du contrat « Dommages aux Biens » propose un remboursement selon le décompte ci-après :

- Dommages 1 165 €
- Franchise 500 €
- Indemnité immédiate 665 €
- Indemnité différée 123 €

Après délibération, le conseil municipal AGREE les modalités de ce remboursement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est jumelée avec MEGUET, bourgade du BURKINA-FASO.

Afin de fêter le quinzième anniversaire de ce jumelage et d'assister à l'arrivée très attendue d'un engin de chantier offert par des entreprises régionales qui améliorera notamment les conditions de travail et de vie d'une population particulièrement démunie, il se rendra dans cette localité du 14 au 21 Novembre 2016 accompagné de

- Mr Michel VENIAT, Adjoint au Maire,

- Mr Jean-Marc CNOCKAERT Agent communal et Président de l'association VIIMA (Amitié Franco-Burkinabaise).

L'article L2123-18 du CGCT dispose que les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais générés par l'exécution des mandats spéciaux, soit des missions qui sortent du cadre habituel des fonctions exercées par les élus locaux.

Ces dépenses correspondent notamment aux frais de transport, d'hébergement, de restauration, d'assurance, visite, etc...

Une avance pourra être demandée pour les frais de transport et les indemnités de mission, pour les élus et l'agent communal, sur présentation d'un état liquidatif.

Les frais de transport seront remboursés sur présentation d'un état liquidatif, et pour l'agent, communal, d'un ordre de mission.

Les indemnités de mission seront versées forfaitairement, selon les dispositions du décret 2006-781 et de l'arrêté interministériel du 3/07/2006 et son annexe pour les missions temporaires à l'étranger.

.../...

OBJET

Mandat spécial pour une mission de jumelage avec MEGUET (BURKINA-FASO)

Date de la
Convocation :
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

Nombre de
Conseillers :

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

commune sur présentation d'un état de frais et après délibération du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal

- DONNE MANDAT SPECIAL à Monsieur le Maire ainsi qu'à son Adjoint au titre de l'article L2123-18 du CGCT pour représenter la commune à MEGUET à l'occasion du quinzième anniversaire de jumelage entre les 2 communes.

- DONNE ordre de mission à Mr Jean-Marc CNOCKAERT agent communal pour accompagner les élus.

- ACCEPTE la prise en charge des frais inhérents à ce mandat spécial et à cette mission conformément aux modalités précitées, la dépense sera imputée à la rubrique 048.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

*Les autres dépenses liées
à l'exercice d'un mandat
spécial pourront être
remboursées par la*

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

*Subvention à l'harmonie
municipale*

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

*Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que chaque fin d'année, l'école de musique organise un concours. A cet effet, elle a recours à un jury composé de personnes extérieures à l'administration communale, ce qui génère des frais de déplacement.

L'avance de fonds a été faite par l'Harmonie Municipale.

Il lui propose de lui rembourser le montant du débours effectué à savoir 520 €, en lui attribuant une subvention d'un même montant.

La dépense sera imputée à l'article 65748 de la rubrique 311, le crédit sera obtenu en réduisant de 520 € le crédit inscrit au chapitre 022.

Après délibération, le conseil municipal VOTE cette subvention excepté Mme PULLIAT, Mr DERRADJ, Mme SOLOCH qui ne prennent pas part au vote conformément à l'article 2121-11 du CGCT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

*Subvention au Secours
Populaire*

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 24 Août 2016, un violent séisme de magnitude 6-2 a de nouveau ravagé plusieurs localités Italiennes provoquant la mort d'environ 300 personnes et fait des centaines de blessés.

Les besoins sont immenses et le Secours Populaire, entre autres, a pris les dispositions nécessaires avec son réseau de partenaires pour venir en aide aux victimes et appelle ainsi aux dons financiers afin de soutenir les nombreuses familles sinistrées qui ont tout perdu.

Aussi, suite à cet appel à la solidarité envers nos amis Italiens, il suggère à l'assemblée de voter en sa faveur une subvention de 1000 € qui serait imputée à l'article 6574-025.

Le crédit sera obtenu en réduisant d'autant le crédit inscrit au chapitre 022.

Après délibération, le conseil municipal VOTE cette subvention excepté Mme CARLIER Rossana, Mr WOJTOWICZ, qui ne prennent pas part au vote conformément à l'article 2121-II du CGCT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD
-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES
-O-

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

*Admission de titres de recette
en non-valeur*

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Date d'affichage :
20.09.2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après avoir utilisé tous les moyens dont il dispose le Receveur Municipal n'est pas parvenu à encaisser les titres qui suivent :

**Nombre de
Conseillers :**

- Rôle 11-223 de 2015 pour 0,90 € correspondant à un reliquat sur des repas pris à la cantine scolaire

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

- Titre 1160 de 2015 pour 4,73 € correspondant à la participation d'un enfant au chantier-jeunes du mois de juillet

- Titre 244 de 2015 pour 15,38 € correspondant à la participation d'un enfant au CLP du mercredi de janvier à mars

- Rôle 1-149 de 2014 pour 39,90 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 11-234 de 2015 pour 45,60 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 12-230 de 2015 pour 31,35 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 2-150 de 2014 pour 28,50 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 3-148 de 2015 pour 31,35 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 5-353 de 2015 pour 57,00 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 6-351 de 2015 pour 74,10 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 8-171 de 2015 pour 57,00 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Rôle 8-91 de 2015 pour 8,55 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

- Titre 1039 de 2015 pour 93,60 € correspondant à l'inscription de 2 enfants aux cours de théâtre

- Titre 243 de 2015 pour 51,75 € correspondant au solde de la participation de 2 enfants au CLP du mercredi de janvier à mars

- Rôle 1-354 de 2016 pour 2,90 € correspondant à des repas pris à la cantine scolaire

Soit un total de 599,61 €.

Aussi, il propose à l'assemblée de prononcer l'admission en non-valeur de ces titres de recettes et d'imputer les sommes non perçues à

- article 6541 sous fonction 251 pour la somme de 434,15 €

- article 6541 sous fonction 311 pour la somme de 93,60 €

- article 6541 sous fonction 4111 pour la somme de 67,13 €

- article 6541 sous fonction 422 pour la somme de 4,73 €

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

*- Rôle 7-351 de 2015
pour 57,00 €*

DEPARTEMENT
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

Contrat d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie à conclure avec la banque postale

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la
Convocation :**

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 500 000 € conclue avec la Banque Postale en date du 12/11/2015 arrive à échéance le 10 novembre 2016.

Considérant que l'objectif poursuivi localement depuis de nombreuses années est de payer les entreprises dans le délai réglementaire alors que les subventions d'investissement attendues ne seront versées qu'ultérieurement dans des délais variables en fonction du stade d'avancement de chaque opération d'investissement, le contrat dont il est question permet à la commune de pouvoir faire face aux insuffisances de trésorerie ponctuelles et de respecter ses engagements contractuels.

Aussi, il lui demande de bien vouloir l'autoriser à signer le contrat concomitant à hauteur de 1 500 000 €.

Les caractéristiques principales du contrat proposé par la banque postale s'établissent comme suit :

Montant maximum : 1 500 000 €

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0.90 % l'an

En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index EONIA, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index EONIA négatif, la commune restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.

Base de calcul : Exact / 360 jours

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

.../...

Garantie : Néant

Commission d'engagement : 2 250€ soit 0.15% du montant maximum payable au plus tard à la prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0.10% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat, trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant.

Modalités d'utilisation : L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de la Banque Postale.

Tirages/Versements - Procédure de crédit d'office privilégié
Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1
Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne
Montant minimum : 10 000 € pour les tirages

Après délibération, le conseil municipal

- AGREE les modalités du contrat d'ouverture d'une ligne crédit de trésorerie proposées par la Banque Postale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

Date d'effet du contrat : le
10 novembre 2016

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

OBJET

Création de postes

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Date de la

Convocation :

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

*Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la réorganisation du service entretien des divers bâtiments communaux, il convient de procéder au réajustement des heures liées aux nécessités de service et de procéder ainsi à la création de **2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet** se décomposant comme suit :*

- création d' **1 poste** à raison de **19h15** de travail hebdomadaire dans les divers bâtiments communaux
- création d' **1 poste** à raison de **27h40** de travail hebdomadaire pour la médiathèque

Après délibération, le conseil municipal AGREE la création de ces 2 postes selon les modalités précitées.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

**Rénovation du bloc-sanitaire
de l'école primaire Barbusse.
Avenant au marché conclu
avec SJD**

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

**Date de la
Convocation :**
20.09.2016

Date d'affichage :
20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 17 Mai 2016 elle avait attribué le marché de travaux correspondant au lot n°1 « Gros œuvre élargi » à la société Jacques DESCAMPS pour un montant de 76 273,44 € HT soit 91 528,13 € TTC.

Durant la réalisation du chantier, le chef d'établissement a suggéré de rajouter une cabine WC dans le bloc-sanitaire des filles, par ailleurs il s'est avéré judicieux de réduire la capacité du ballon d'eau chaude de 300 à 100 litres et d'installer une prise de courant de 220 V dans le local technique et de déplacer les châsses d'eau des WC garçons dans la galerie technique.

L'ensemble de ces modifications représente un coût supplémentaire de 2 510,06 € HT soit 3012,07 € TTC soit 3,29 % du montant initial du marché.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché conclu entre la commune et SJD.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-0-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa réunion du 17 Mai 2016 elle avait attribué le marché de travaux correspondant au lot n°1 « Infrastructures sportives » au groupement d'entreprises INOVERT-POLYTAN pour un montant total de 1.065.463,92 € TTC.

Il lui suggère de conclure un avenant à ce marché de travaux afin de pouvoir procéder au dévoiement de la canalisation d'eau qui alimente la salle de sport Gustave ANSART. Connectée à la canalisation principale qui longe la RD 955 celle-ci traverse tout le stade dans sa largeur; à l'occasion de travaux de terrassement 3 fuites ont été décelées, par le passé une grosse fuite avait généré une facture d'eau considérable. Il n'est pas envisageable de conserver ce réseau peu fiable qui passerait à 2 endroits sous la future piste d'athlétisme synthétique.

Une nouvelle canalisation pourrait contourner la piste pour arriver à la salle de sport.

Cet avenant porterait également sur le raccordement et l'installation d'une pompe sur la cuve enterrée de 60 m³ destinée à collecter les eaux de ruissellement afin qu'elle puisse être utilisée rapidement.

Le coût de ces travaux non prévus dans le marché initial s'élève à 10 606,85 € HT soit 12 731,82 € TTC soit 1,19 % du montant du marché.

Après délibération, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché conclu entre la commune et le groupement INOVERT-POLYTAN.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

OBJET

Réalisation d'une piste et aires d'athlétisme en revêtement synthétique. Avenant au marché conclu avec INOVERT

Date de la

Convocation :

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Le Maire,

DEPARTEMENT
DU NORD

-0-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-0-

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

OBJET

*Approvisionnement en
denrées alimentaires et
assistance technique
Attribution du marché*

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

*Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI*

**Date de la
Convocation :**

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché en cours conclu le 02/10/2012 arrivant à son terme le 16 octobre 2016, elle l'avait autorisé lors de sa réunion du 3 Mars 2016 à lancer une nouvelle procédure d'appel d'offre pour l'approvisionnement en denrées alimentaires de la restauration collective de la commune et l'assistance technique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été expédié au JOUE et au BOAMP le 17 Juin dernier.

Le règlement de la consultation a figé les critères de notation des offres comme suit :

1) Valeur technique des offres : coefficient 60 %

Elle est estimée comme suit :

- La composition des repas pour 70 % répartie comme suit :

- *Qualité des produits* 40 %
- *Quantité* 10 %
- *Equilibre nutritionnel* 30 %
- *Variété des menus* 20 %

- Le service, la logistique le développement durable : 30 %

2) La valeur économique des offres soit le prix global des repas : coefficient 40 %

La date limite du dépôt des dossiers de candidature et d'offre ayant été fixée au 29 Août 2016 la commission d'appel d'offre s'est réunie une première fois le 6 septembre à 17 heures pour enregistrer les 3 candidatures et les 3 offres déposées dans le délai fixé.

.../...

Candidats	Scolaires et ASLH 83 100 repas	Adultes 9 500 repas	Personnes âgées 22 500 repas	Goûters 16 000	Totaux
API	148 601,498 €	20 706,485 €	59 628,600 €	10 465,600 €	239 402,183 €
SOGERES	121 862,000 €	18 240,950 €	64 566,000 €	6 752,000 €	211 420,950 €
SCOLAREST	141 324,850 €	20 045,000 €	63 616,500 €	8 440,000 €	233 426,350 €

Elle s'est ensuite réunie le 20 septembre pour arrêter le classement des offres qui s'établit comme suit :

- SOGERES	29,89
- API	29,61
- SCOLAREST	26,65

L'offre présentée par la société SOGERES a été déclarée l'offre économiquement la plus avantageuse, aussi il lui propose de bien vouloir lui attribuer le marché d'approvisionnement en denrées alimentaires de la restauration collective et d'assistance technique dont la durée maximale sera 4 ANS (1 an reconductible 3 fois) et lui demande de l'autoriser à signer les documents contractuels du marché.

Après délibération, le conseil municipal DONNE SON ACCORD.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

Le Maire,

*Celles-ci se sont
établies comme suit :*

DEPARTEMENT
DU NORD

-O-

ARRONDISSEMENT
de VALENCIENNES

-O-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de DOUCHY-LES-MINES

L'an deux mille seize, le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal de la Ville de DOUCHY-LES-MINES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur LEFEBVRE Michel, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

ETAIENT PRESENTS : Ms LEFEBVRE, VENIAT, WOJTOWICZ, DULIEU, NOULIN, CROMBEZ, SANTERRE, LACROIX, BALASSE, MARCAILLE, DERRADJ, BRAHMA, RIANCHO, TONARELLI ;

Mmes LOSFELD, CARLIER Virginie, CHOTEAU, PULLIAT, MATUSZEWSKI, GOSSE, LOIRS, CARBOULET, GUILAIN, SALVA, SOLOCH, DE GRES, KULCZYCKI,

ETAIENT ABSENTS : Mme MEREY

Mr BRUNET a donné **procuration** à Mme GOSSE
Mr LECARPENTIER a donné **procuration** à Mr VENIAT
Mr SOUMARE a donné **procuration** à Mr WOJTOWICZ
Mme CARLIER Rossana a donné **procuration** à Mr RIANCHO
Mme ESTAQUET a donné **procuration** à Mr TONARELLI

Secrétaire de séance : Mme GUILAIN Régine

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dispositions de l'article 1383-0B bis du Code Général des impôts permettent aux collectivités locales d'exonérer de 50 % ou de 100 % de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée qui ne peut être inférieure à 5 ans, les logements achevés à compter du 1/01/2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Conformément au décret n°2009-1529 du 9/12/2009, les logements concernés doivent être titulaires du label « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 » mentionné au 5° de l'article 2 de l'arrêté du 3/05/2007 relatif au contenu et aux conditions d'attribution du label « haute performance énergétique ».

Considérant l'article 1383-0B bis du CGI,
Considérant le décret n°2009-152 du 9/12/2009,

Et après délibération, le conseil municipal DECIDE :

- d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements achevés à compter du 1/01/2009 dont le niveau élevé de performance énergétique globale, déterminé dans des conditions fixées par décret, est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

- de fixer le taux d'exonération à 100 %

- de fixer la durée d'exonération à 5 ans

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire après réception de la Sous-Préfecture de Valenciennes

le et affichage en mairie le

OBJET

*Exonération de taxe foncière
sur le bâti en faveur des
logements présentant une
performance énergétique
globale élevée*

Date de la

Convocation :

20.09.2016

Date d'affichage :

20.09.2016

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 32

Le Maire,